

## Demande d'autorisation

### D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSON

Madame le Maire,

Je soussigné(e), (1)

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boisson

Catégorie de licence :

Emplacement (2) : CARNAVAL

CHAMP DE MARS 39600 ARBOIS

à partir du 07/03/2026 au 07/03/2026 entre 10:00 h. et 19:00 h.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 27/01/2026

Signature

## Arrêté du Maire

N° de l'arrêté SB-26-24

Je soussigné, Madame Valérie DEPIERRE, Maire de la commune de ARBOIS

**La vente de boissons alcoolisées aux mineurs de moins de 18 ans est strictement interdite (Code de la santé publique).**

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L.3334-2et L.3352-5 du Code de la santé publique;

Vu, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé;

**Le débitant est tenu de vérifier l'âge et se réserve le droit de refuser de servir toute personne ne pouvant justifier de sa majorité ou manifestement en état d'ivresse.**

ARRETE :

M. (1)

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boisson en licence catégorie :

Emplacement (2) : CARNAVAL

CHAMP DE MARS 39600 ARBOIS

à partir du 07/03/2026 à 10:00 au 07/03/2026 à 19:00

à l'occasion de (3)

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boisson

Fait à ARBOIS

le 27/01/2026

Madame le Maire,  
Valérie DEPIERRE

(1) Nom, Prénoms, Profession Adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

